

## De la Rocque, sieur de Roberval

Nos écrivains parlant de Jean-François de la Rocque ont dit qu'il était soit natif de Picardie ou gentilhomme de cette province. C'est tout autre qui est vrai. Le Rev. P. Le Jeune, O. M. I. (*Tableaux synoptiques de l'Hist. du Can.*, p 18) donne une note plus juste lorsqu'il annonce que M. de Roberval naquit à Carcassonne, (aujourd'hui chef lieu du département de l'Aude) où son père était connétable, et que sa mère Isabeau de Poitiers lui passa le fief de Roberval. Cependant M. G. de Genouillac (*Dict. des fiefs de l'an. France*, p 436) nous apprend que la seigneurie de Roberval fut possédée par la maison de la Rocque-Latour en 1541.

Notre personnage est originaire de Guyenne. La famille est d'ancienne chevalerie et paraît avoir emprunté son nom au bourg et château de la Rocque situés sur la rive droite de la Garonne, dans le Bordelais. Son nom s'est écrit : de la Roque, de Laroque et de La Rocque. Cette dernière orthographe a été adoptée définitivement toute vicieuse qu'elle est puisqu'elle ne saurait traduire l'expression de *Ruppe* qui, dans presque tous les titres latins, a servi à désigner le lieu et la famille dont il est question.

La seigneurie des de la Rocque est fréquemment citée dans le *Catalogue des rôles gascons*, par succession féminine. Trois autres terres possédées par la maison de la Rocque ont servi à distinguer les branches qu'elle a produites :

1°. Le château des Budes, bâti en 1308 par le pape Clément V. C'était une des plus fortes places et une des premières baronnies de Guyenne. Acqui par M. M. de la Rocque-Latour en 1570.

2°. Le château de Latour (Guyenne) construit en 1348 ; seigneurie possédée par de la Rocque-Latour en 1400 (château détruit en 1793).

3°. Le château de Tastes, sur la rive droite de la Garonne, près de Sainte Croix du Mont. Cette seigneurie située dans la Gascogne passa aux de la Rocque-Latour en 1700.

Aux archives de Bordeaux, répertoire des familles nobles, (Belleval, notaire, liasse 1541-1543) on trouvera l'acte par lequel le 3 avril 1541, Jean-François constituait ses procureurs : Guy Richard de Roffignac, chevalier ; Jacques Camiac, écuyer, sieur de Pliant, et Louis Rostaing, écuyer, sieur de Latour, pour retirer tous les prisonniers qui voudraient aller au Canada et obtenir ainsi leur liberté conformément aux lettres de François I.

Cette famille de la Rocque-Latour compte actuellement en France des représentants.